

Information pour compléter le formulaire de remboursement de frais de garde anticipé

Tarif par jour : • Pension temps plein : 33.89\$

- Pension temps partiel : 41.22\$

Nombre de jour de garde pour 2023 :

- Pension temps plein : 78 jours (2023)
- Pension temps plein : 102 jours (2024)
- Pension temps partiel : Selon les jours de pension choisi en début d'année

Notez que les 2 formulaires suivants sont requis pour votre demande :

- TPZ-1029.8.F.A – Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt
- TPZ-1029.8.F – Crédit d'impôt pour frais de garde

VOUS DEVEZ VOUS-MÊME ENVOYER TOUS LES FORMULAIRES AU GOUVERNEMENT